



Récépissé de légalisation No 019 RDDA/k22/BAPP du 09 Avril 2008 a Maroua Région de L'Extrême Nord,

CENTRE MULTIFONCTIONNEL POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

C M P D H D D Tel ; 237+ 670 956 417 /658 234 645 Email : kakmeni2002@yahoo.fr

PROGRAMME NATIONAL DE VALORISATION ET D'AUTONOMISATION DES
PERSONNES VIVANT AVEC L'ALBINISME AU CAMEROUN
PNVA-PVA- CAMEROUN

OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

ET

PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS ET PROBLEMES LIES A L'ALBINISME EN CAMEROUN



Sous la supervision de
Kakmeni wembou Raphael
Tel : 237+ 670 956 417 / 658234645
Email : kakmeni2002@yahoo.fr

la coordination nationale de
Etoua Ekabé Carine Elisabeth
TEL : 237+ 674 570 336
Email : ouatel8@hotmail.com

République du Cameroun
Yaoundé 2019

**ACTION SUR L'ALBINISME EN AAFRIQUE : IL EST TEMPS
D'AGIR !**

**19 et 20 février 2017 – Réunion régionale des groupes de la société
civile représentant les personnes atteintes d'albinisme en Afrique**

Plan de travail (2018-2021)

« Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 promet de ne laisser personne de côté, et cela englobe les personnes atteintes d'albinisme. Le cycle des agressions, de la discrimination et de la pauvreté qu'elles connaissent doit prendre fin. »

BAN KI-MOON

Ex- général des Nations Unies

Pour avoir plus d'informations, contactez nous

www.actiononalbinism.org

Email : info@actiononalbinism.org

INTRODUCTION

La Pauvreté est multidimensionnelle et ne se limite pas au manque de ressources adéquates. À titre d'exemple, le fait de disposer d'un revenu de 1,90 dollar PPP (en parité de pouvoir d'achat) par jour ne signifie pas la fin des nombreuses privations interdépendantes auxquelles font face les plus démunis, notamment la malnutrition, de mauvaises conditions sanitaires et un accès limité à l'électricité ou encore un système scolaire inadapté. Le manque de temps ajoute une autre dimension à la pauvreté. Dans les pays en voie de développement, les femmes en milieu rural, par exemple, consacrent la plupart de leur temps à des travaux ménagers et de subsistance non rémunérés. Il leur reste donc peu de temps pour des activités rémunérées liées au marché, un état de fait qui tend à exacerber la pauvreté. Selon l'indice mondial de la pauvreté multidimensionnelle (IPM), 1,6 milliard d'individus dans 108 pays, où réside 78 % de la population mondiale, correspondent à la définition de la pauvreté multidimensionnelle.¹ L'IPM reproduit l'ensemble des désavantages subis par les individus pauvres simultanément à différents stades et aspects de leur vie, notamment pour ce qui est de l'éducation, de la santé et du niveau de vie

Les dirigeants du monde entier, réunis au siège des Nations unies de New York en septembre 2015, ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet appel à « transformer notre monde » définit des aspirations ambitieuses visant à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète et à créer des sociétés pacifiques et inclusives partout dans le monde¹.

Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessitera des percées sans précédent dans des domaines tels que la santé et l'alimentation, l'éducation, le développement des infrastructures, la paix et la sécurité, et la protection de l'environnement. Des percées qui, à leur tour, nécessiteront des ressources financières et technologiques sans précédent. Le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA), adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2030². Le PAAA appelle non seulement à la mobilisation de davantage de ressources, mais également à la création de nouvelles incitations à la canalisation des ressources privées et publiques vers la réalisation des objectifs du développement durable (ODD). Un rapport intitulé « From Billions to Trillions », publié avant Addis-Abeba par la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (BMD), gérait que l'étendue des ressources nécessaires pour la réalisation des ODD nécessiterait d'être considérablement augmentée, en soulignant également qu'il existait plus d'outils et de ressources financières que jamais pour soutenir les pays dans cet effort³. Il a en effet été suggéré que le défi financier auquel il faudra faire face pour mener à bien les ODD est tel qu'il nécessite la mobilisation du moindre dollar.

Le défi est donc de trouver comment mobiliser et allouer les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Ce défi se pose partout dans le monde, mais il est encore plus important pour ce que les Nations Unies considèrent comme les 48 « pays les moins avancés » (PMA). Cette catégorie de pays regroupe les pays présentant les plus faibles niveaux de revenus par personne, de faibles résultats en matière de santé, d'éducation et d'autres critères de développement humain, des infrastructures particulièrement inadaptées, ainsi que les pays dont les économies sont vulnérables aux crises. Si nous souhaitons réaliser l'objectif de « ne laisser personne de côté », tout en cherchant à « aider en premier les plus

défavo- risés », une attention particulière doit être prêtée aux PMA, dont près de la moitié de la population – soit 400 millions de personnes – était dans une extrême pauvreté en 20125.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La pauvreté et le handicap sont étroitement liés étant donné que les personnes défavorisées ne peuvent souvent pas se permettre une nourriture appropriée, ou qu'elles n'ont pas accès aux soins médicaux, ce qui augmente leur risque de contracter un handicap. Elles peuvent, par exemple, vivre dans une communauté qui ne propose pas de programmes de protection sociale ; leur environnement peut ne pas offrir de logements adaptés et elles courent plus de risques d'être au chômage.

Cela implique de s'assurer que ces personnes soient incluses dans les efforts en cours pour transformer notre monde sous l'impulsion de l'Agenda 2030 visant à « ne laisser personne de côté ».

Avant même que l'Agenda 2030 ne soit mis en oeuvre, le monde était déjà dans la bonne direction avec l'adoption en 2006 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, (A/RES/61/106).

Au-delà de ces engagements, des efforts tout particuliers doivent être déployés pour veiller à ce que ces personnes soient consultées dans les discussions préparatoires, qu'une terminologie précise soit adoptée les concernant, qu'elles soient comptabilisées dans les efforts de contrôle et de collecte des données, et que leurs voix soient entendues dans les examens et suivis. Les personnes handicapées bénéficieront certainement de la pleine mise en oeuvre des ODD, mais elles ont également beaucoup à apporter en tant que participants actifs.

En 2000, l'ONU a défini un cadre commun de développement mondial sur quinze ans. Traduit en « Objectifs du millénaire pour le développement » (OMD), ce programme a permis des progrès remarquables contre la pauvreté et la faim dans le monde : la mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de plus de moitié depuis 1990. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 1,8 milliard à 800 millions entre 1999 et 2015. Depuis 1990, le taux de mortalité maternelle a diminué de 45 %...*

Mais ce cadre ne faisait jamais référence aux personnes handicapées. Pas moins de 15 % de la population mondiale était ainsi oubliée des politiques de développement ! Une injustice criante alors que 80 % des personnes handicapées dans le monde vivent dans une situation de pauvreté.

La manière dont la discrimination à l'encontre des personnes atteintes d'albinisme se manifeste et la gravité du phénomène varient cependant d'une région à l'autre. Dans le monde occidental, en Amérique du Nord, en Europe et en Australie notamment, la discrimination consiste essentiellement en des insultes, des moqueries ou des brimades persistantes. En outre, les préjugés fortement ancrés auxquels sont confrontées ces personnes les empêchent d'avoir accès à des soins de santé adaptés, aux services sociaux, à une éducation adaptée, à une protection juridique et à la réparation en cas de violation de leurs droits. Peu de renseignements proviennent d'autres régions telles que l'Asie, l'Amérique du Sud et le Pacifique mais il ressort de certaines informations qu'en Chine et dans d'autres pays asiatiques, les enfants atteints d'albinisme souffrent d'abandon et de rejet de la part de leur famille.

SITUATION DES PERSONNES VIVANT AVEC L'ALBINISME AU CAMEROUN

La situation des personnes vivant avec l'albinisme au Cameroun n'est pas si reluisante. Elles sont encore et toujours victimes de discrimination, de marginalisation et des préjugés de tout genre est moins reluisante que celle des ^personnes qui ont au moins une condition de vie plus ou moins acceptable. : La pauvreté est plus ressentie, l'éducation est faite de manière partielle ou approximative, l'accès au soin de santé est un parcours de combattant et l'approvisionnement en eau et en alimentation est une bataille journalière. Quand nous regardons de très près nos compatriotes, nous allons observer que le taux des enfants de la rue, des enfants en conflit avec la loi, des personnes sous scolarisés et ceux qui sont enrôlés dans les guerres et les actes de terrorisme viennent des familles qui ont de la peine à se nourrir, à se vêtir, à se soigner, bref à assurer leur besoin primaire.

A la suite de ce travail, notre souhait le plus ardent est de ne pas voir les conclusions qui seront prises dormir dans les tiroirs ou mourir dans les mains de ceux dont les responsabilités de la mise en application de la résolution seront confiées. Nous serons fiers de voir dans les prochains jours une amélioration positive et progressive des conditions de vie de toutes les entités sur la terre en générale et surtout des personnes vivant avec l'albinisme et bien celle des autres personnes qui, d'une manière ou d'une autre se trouvent dans les mêmes situations. Les hommes et les femmes peuplent les terres du monde sont différents de par leur couleur, mais, identiques de par leur forme. Même si il y a quelques variantes dans la composition biologique, on ne saurait en aucun cas confondre ou assimiler l'Homme à l'animal.

« La sorcellerie et les pratiques liées à la sorcellerie font partie des mythes et des pratiques préjudiciables qui entravent significativement les droits de l'homme des personnes atteintes d'albinisme. La lutte contre ces mythes et pratique a été identifiée comme une priorité pour l'expert indépendant. Les personnes atteintes d'albinisme sont chassées et agressées physiquement à cause des mythes existants, tel que la croyance que les parties de leur corps, lorsqu'utilisées dans les rituels de sorcellerie, des potions ou amulettes, apportant la santé, la chance et le succès politique. D'autres mythes dangereux sont liés à la perception de leur apparence et peuvent aussi être à la source de discrimination ou d'ostracisme ».

Avant de répondre à vos multiples questions, nous allons vous demander de nous excuser sincèrement. Car dans notre pays le Cameroun, le problème ou a question liée à l'albinisme reste encore peu connu par les populations malgré l'existence de nombreuses associations qui travaillent dans ce domaine. Dans notre association, nous prenons ce problème au titre que le viol, l'inceste et la mutilation génitale parce qu'il est très difficile à des personnes qui ont été victime de quelques exactions de les dénoncer. Parfois la dénonciation par les personnes concernées se fait quand elle est au bout du souffle ou lorsqu'une ou des personnes intermédiaires s'introduisent ou encore quand elles savent et s'assurent que leur protection est assurée.

Si ces arguments peuvent être comme un justificatif pour les manquements que nous pourrons avoir dans la manière de répondre aux différentes questions, nous rassurons que les prochains jours, nous mettrons à votre disposition des informations qui vous satisferont dans le processus

d'accomplissement et la continuité de vos travaux. Une fois de plus, nous implorons votre indulgence.

Au cours de nos travaux, nous avons rencontrés quelques personnes qui ont accepté nous répondre sous l'anonymat. Raison pour laquelle vous verrez plus des prénoms pour ce qui concerne les témoignages.

Au 19e siècle, l'albinisme suscite l'engouement des scientifiques. C'est l'époque des expéditions en Afrique et l'on rapporte en Europe de nombreux albinos. Déjà au 18e siècle, Buffon parlait de « Nègres-pie ». Il s'agissait en réalité d'Africains atteints d'albinisme partiel.

Ces pauvres albinos en sont réduits à être exploités dans des foires que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord.

Les grands scientifiques de l'époque élaborent des théories toutes aussi farfelues les unes que les autres.

Jusqu'au 19e siècle, l'albinisme est totalement lié dans l'esprit des européens et nord-américains à l'Afrique. Des albinos de race blanche qui s'exhibent dans des cirques affirment que leurs parents sont noirs, seul moyen pour que la foule leur montre un quelconque intérêt.

Pour vous montrer que les personnes vivant avec l'albinisme font encore l'objet de négligence et de tuerie, l'association partenaire Under The Same Sun (UTSS) a enquêté sur ce sujet dans 23 pays Africains et notre pays fait parti de ces pays dont les personnes vivant avec l'albinisme sont tuées. (En Aout 2013, 7 personnes vivant avec l'albinisme sont attaquées soit 02 tuées, 1 survivant et 4 qui sont dans des situations peu confortables) Vous trouverez ci-jointe le résultat de cette enquête pour nous, en collaboration avec toutes les parties prenantes, il est temps d'agir plus vite car les personnes vivant avec l'albinisme a besoin du soutien de tout le monde.

HISTORIQUE DU PROGRAMME NATIONAL DE VALORISATION ET D'AUTONOMISATION DES PERSONNES VIVANT AVEC L'ALBINISME AU CAAMEROUN (PNVA-PVA-CAMEROUN)

Le programme national de valorisation et d'autonomisation des personnes vivant avec l'albinisme au Cameroun (PNVA-PVA-Cameroun) naît après q notre participation respective au premier colloque international sur l'albinisme oculo-cutané en Afrique centrale organisé par l'université de Douala en collaboration avec l'Université de Marseille de France en 2015, Aussi, il devient plus intéressant quand nous sommes allés en Tanzanie pour la première conférence Panafricaines sur l'albinisme toujours en 2015 plus précisément en Novembre .

Avant la naissance de ce programme, nous avons constaté que la situation de nos compatriotes n'est si reluisante comme on le pense. Le taux de chômage est plus élevé dans notre pays carte, mais, personnes qui vivent avec un handicap comme les personnes albinos souffrent encore plus a canuse du regard de la société. dans une étude menée avec une étudiante de l'Université de Middle Bury des Etats Unis d'Amérique dans la région de l'ouest du Cameroun dans le village Balengou dans l'arrondissement de Banganté, sur une échantillon de 20 personnes, nous avons eu 1 homme qui était pousseur, 19 femmes étaient des commerçantes célibataires avec des enfants en charge , 5 avaient le niveau B E P C et les autres avaient à peine franchi le niveau de cm2 ce qui était le plus grave est que, toutes ces femmes sont seules (famille monoparentales) . Les raisons de cette vie raie d'une femme à l'autre. Mais ? le dénominateur commun reste la

discrimination et le refus de coopérer avec les personnes vivant avec l'albinisme dans nos US et coutumes

Pour nous, la mise sur pied de ce programme pourra être pour une opportunité de sensibiliser et d'informer toutes les parties prenantes, à savoir les autorités traditionnelles, administratives, religieuses, les leaders politiques, les organisations de la société, ainsi que les collectivités territoriales décentralisées de la nécessité de prendre en compte les problèmes et les questions liées à l'albinisme dans leurs différents projets et programmes. C'est par ces voies que nous pensons que les personnes vivant avec l'albinisme et d'autres personnes qui souffrent à cause d'une défaillance ou déficience peuvent mieux s'épanouir et contribuer au développement de la cité

. Ce sont les cibles et les indicateurs permettant d'orienter et de suivre la mise en œuvre du plan d'action national sur l'albinisme en Afrique (2017-2021). Le plan d'action régional définit 15 mesures spécifiques et concrètes axées sur quatre piliers: la prévention, la protection, la responsabilité et enfin l'égalité et la non-discrimination. Le Plan d'action régional est également profondément guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte, à commencer par ceux qui sont le plus en retard. Un rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018.

Ces objectifs et indicateurs pour la mise en œuvre du Plan d'action national ont été guidés par les indicateurs des droits de l'homme des Nations Unies et par les ODD ainsi que les objectifs et indicateurs connexes. Lorsque les objectifs et les indicateurs des objectifs de développement durable sont directement pertinents pour déclencher des actions et générer des données qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action régional, ceux-ci sont mentionnés. Sinon, là où il n'y a aucun lien avec les cibles et les indicateurs des ODD, il convient de comprendre que les cibles et les indicateurs du Plan d'action régional deviennent des supports permettant de contextualiser les objectifs généraux des ODD avec la situation des personnes atteintes d'albinisme

A. Mesures de prévention

Domaines de priorité	Parties responsables échéancier	Surveillance	Stratégies de la mise en œuvre	
<p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p> <p>ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>				
1	Éducation du public et campagnes de sensibilisation continues (non pas ponctuelles) pendant au moins deux ans	Tous les intervenants	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
	D'ici 2021, mener des campagnes directes d'éducation du public sur l'albinisme (mettre l'accent sur le niveau rural et communautaire, écoles et foyers) et atteindre entre 25% et 50% de la population de chaque pays, selon sa taille (de façon proportionnelle)		Proportion de la population directement atteinte, désagrégée par régions urbaines et rurales Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable	<ul style="list-style-type: none"> • Démystifier l'albinisme par l'entremise de l'utilisation créative des médias • Encourager la participation des organisations confessionnelles et des guérisseurs traditionnels, des personnes atteintes d'albinisme et des

				<ul style="list-style-type: none"> • membres de leur famille • Diffuser l'image de personnes atteintes d'albinisme dans les documents publics • Utiliser les médias traditionnels et sociaux • Former le personnel des médias au sujet de la question
	<p>Dans les pays avec des signalements d'attaques, mener, d'ici 2021, des campagnes d'éducation du public au sujet de l'albinisme dans toutes les régions où des attaques ont été signalées, particulièrement dans les régions rurales</p>		<p>Nombre de fois où les foyers de tension sont atteints, désagréé en fonction de la région (urbaine/rurale), de l'âge et du sexe.</p> <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	
	<p>D'ici 2021, mettre en œuvre trois (3) programmes innovants d'éducation du public à impact élevé, atteignant le pays tout entier, notamment grâce à l'utilisation des médias traditionnels et sociaux, y compris la musique et le divertissement</p>		<p>Fréquence de la présence dans les médias sociaux et traditionnels avec un auditoire élevé et une grande portée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture géographique et démographique • Proportion de la population nationale atteinte, désagrégée en 	

			<p>fonction du type de médias</p> <p>Source de renseignements :</p> <p>Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	
	<p>D'ici 2021, renforcer les capacités en matière de droits humains des organisations régionales, gouvernements, institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile à protéger les droits humains des personnes atteintes à l'albinisme</p>		<p>Nombre d'actions et de programmes nationaux mise en œuvre par les organisations régionales, gouvernements, institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile à protéger les droits humains des personnes atteintes à l'albinisme</p> <p>Source de renseignements:</p> <p>Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	
	<p>Collecte de données : données désagrégées et évaluation des besoins (notamment les besoins de sécurité</p>			
	<p>D'ici 2021, les recensements nationaux devraient fournir un portrait fidèle de la population atteinte d'albinisme</p>		<p>Nombre de pays qui ont impliqué les personnes atteintes d'albinisme dans la conception et la réalisation du recensement national</p>	<p>Permettre aux personnes de choisir l'option «albinisme» dans une liste de recensement</p>

	<p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. 		<p>Nombre de pays qui ont adopté une méthodologie de recensement national avec l'indicateur précis «albinisme»</p> <p>Source de renseignements:</p> <p>Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle • 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle • 	<p>Recueillir des données proactives sur les secteurs des déficiences, de la santé et de l'éducation</p>
	<p>D'ici 2021, recueillir au moyen de méthodes axées sur les données probantes, des données sur les personnes atteintes d'albinisme par pays, désagrégées au moins par</p>		<p>Nombre de pays qui ont produit des rapports et d'autres publications</p>	

	<p>sexe, genre, âge et état de santé (vision et cancer de la peau), ainsi que le type d'écoles et de famille</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. 		<p>officielles de qualité crédible et fiable avec des données désagrégées sur les personnes atteintes d'albinisme</p> <p>Source de renseignements:</p> <p>Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 	
	<p>D'ici 2021, réaliser dans chaque pays une évaluation nationale des besoins (notamment des besoins en matière de sécurité, intégration et de réintégration) au sujet des personnes atteintes d'albinisme</p>		<p>Nombre d'évaluations des besoins (projets pilotes ou projets à l'échelle du pays)</p>	

	<p>Lien avec les cibles des ODD : • 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</p>		<p>réalisées • Ampleur des consultations et de la participation des personnes atteintes d'albinisme Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable Lien avec les indicateurs des ODD : • 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques 2</p>	
	<p>Dans les pays où on a constaté des signalements d'attaques, d'ici 2021, documenter fidèlement et publier des renseignements sur chaque attaque et les mesures prises par le gouvernement pour y remédier Lien avec les ODD : 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants • 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</p>		<p>Nombre de rapports et d'autres publications officielles de qualité crédible et fiable documentant les attaques et les mesures prises par le gouvernement et régularité de leur publication • Nombre de rapports rendus publics par l'entremise de sites officiels, des médias ou</p>	

			<p>d'autres activités de diffusion</p> <p>Source de renseignements :</p> <p>Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Liens avec les indicateurs des ODD • 16.2.2</p> <p>Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, ventilé par sexe, groupe d'âge et forme d'exploitation • 16.2.3</p> <p>Pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18 à 24 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans</p> <p>16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des</p>	
--	--	--	--	--

			défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 derniers mois • 16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information	
	Causes fondamentales – les identifier et les traiter	État avec soutien d'autres intervenants ayant des connaissances spécialisées et des techniques d'enquête		
	Dans les pays où il y a eu des signalements d'attaques, d'ici 2021, rédiger un rapport fondé sur des données probantes pour déterminer les causes fondamentales des attaques, agressions, ou d'autres violations des droits de l'homme à l'endroit des personnes atteintes d'albinisme		Nombre de pays ayant rédigé un rapport de qualité crédible et fiable sur les causes fondamentales des attaques • Ampleur des consultations et de la participation des personnes atteintes d'albinisme Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable	Réaliser des recherches – juridiques, anthropologiques, académiques et autres formes – sur les causes fondamentales ¹ et les traiter • Réaliser des recherches, notamment des recherches sur le trafic illicite transfrontalier des organes

	<p>D'ici 2021, élaborer un cadre national juridique et stratégique à court, moyen et long terme qui comprenne des mesures spéciales envers les femmes et enfants atteints d'albinisme, fondé sur la recherche axée sur les données probantes et des investigations traitant les causes fondamentales des attaque</p>		<p>Nombre de cadres nationaux juridiques et stratégiques traitant les causes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ampleur des consultations et de la participation des personnes atteintes d'albinisme <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État et rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	
<p>B / Mesures de protection</p>				
<p>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>				
	<p>Application de la loi efficace en réponse aux attaques et aux violations contre les personnes atteintes d'albinisme</p>		<p>indicateurs</p>	<p>Idées sur la façon de procéder/commentaires</p>
	<p>D'ici 2021, s'assurer d'un plein accès aux services policiers et autres dispositifs de sécurité au niveau communautaire</p> <p>Lien avec les ODD : • 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p> <p>16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</p>		<p>Proportion, par pays, des personnes atteintes d'albinisme qui se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent dans la région où ils habitent • Nombre de collectivités pertinentes dans chaque pays où l'on retrouve une présence et</p>	<p>Former le personnel d'application de la loi, y compris les gardes-frontières, et leur allouer des ressources • Renforcer les structures de protection communautaires, en commençant par les autorités traditionnelles •</p>

			<p>une protection policière rehaussée suffisante et adéquate</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques • 16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus : 	<p>Renforcer les structures des foyers et des espaces de vie</p> <p>Équiper les personnes atteintes d'albinisme avec les moyens de se protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la protection des témoins en cas de risque de représailles
	<p>D'ici 2021, fournir des biens liés à la sécurité aux personnes atteintes d'albinisme dans l'ensemble du pays, en particulier à celles qui ont été victimes d'attaques</p> <p>Lien avec les ODD:</p> <p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p>		<p>Nombre d'agents de sécurité atteints d'albinisme et de membres de leur famille qui ont reçu des objets pour leur permettre d'assurer plus efficacement leur sécurité et la proportion de la population atteinte d'albinisme qu'ils représentent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture des foyers de tension 	<p>Examen des cadres juridiques criminels afin de juger de leur capacité de gérer les attaques et les violations à l'endroit des personnes atteintes d'albinisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure le trafic illicite d'organes à titre de crime grave • Prévenir les crimes connexes à la sorcellerie • Réglementer les pratiques des guérisseurs

			(endroit où il y a eu ou il y a un nombre d'attaques élevé) où on livre des biens liés à la sécurité Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable Lien avec les indicateurs des ODD : • 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques •	traditionnels • Inclure la couleur à titre de motif de discrimination interdit
	Examen des cadres législatifs, y compris ceux connexes au trafic illicite d'organes, à la sorcellerie et à la médecine traditionnelle, et reconnaissance de la couleur à titre de motif de discrimination			
	D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant le trafic illicite d'organes Lien avec les ODD : 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux I à L • Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant le trafic illicite d'organes • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant le trafic illicite d'organes		I à L • Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant le trafic illicite d'organes • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant le trafic illicite d'organes	

	<p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>3 filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation • 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière • 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p>		<p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</p>	
	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant les pratiques néfastes associées à la sorcellerie</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <p>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine • 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p> <p>16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p>		<p>Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant les pratiques néfastes associées à la sorcellerie</p> <p>• Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant les pratiques néfastes associées à la sorcellerie, ainsi qu'aux croyances et aux pratiques connexes</p> <p>Source de renseignements :</p>	

			<p>Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</p>	
	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant les pratiques néfastes associées à la médecine traditionnelle</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <p>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine • 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière • 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p>		<p>Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant les pratiques néfastes associées à la médecine traditionnelle Source de renseignements :</p> <p>Document officiel juridique/stratégique de l'État • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant les pratiques néfastes associées à la médecine traditionnelle Source de renseignements :</p>	

			<p>Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</p>	
	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant la discrimination fondée sur la couleur</p> <p>Lien avec les ODD : • 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière • 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p>		<p>Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant la discrimination fondée sur la couleur • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant la discrimination fondée sur la couleur</p> <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 10.3.1 et</p>	

			16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	
	Formation des travailleurs de la santé et des sages-femmes	État et tout l'intervenant	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
	<p>D'ici 2021, fournir des biens liés à la sécurité aux personnes atteintes d'albinisme dans l'ensemble du pays, en particulier à celles qui ont été victimes d'attaques</p> <p>Lien avec les ODD: • 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</p>		<p>Nombre d'agents de sécurité atteints d'albinisme et de membres de leur famille qui ont reçu des objets pour leur permettre d'assurer plus efficacement leur sécurité et la proportion de la population atteinte d'albinisme qu'ils représentent • Couverture des foyers de tension (endroit où il y a eu ou il y a un nombre d'attaques élevé) où on livre des biens liés à la sécurité</p> <p>Source de renseignements :</p> <p>Rapport/autre</p>	<p>Examen des cadres juridiques criminels afin de juger de leur capacité de gérer les attaques et les violations à l'endroit des personnes atteintes d'albinisme • Inclure le trafic illicite d'organes à titre de crime grave • Prévenir les crimes connexes à la sorcellerie • Réglementer les pratiques des guérisseurs traditionnels • Inclure la couleur à titre de motif de discrimination interdit</p>

			<p>publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques</p>	
	<p>Examen des cadres législatifs, y compris ceux connexes au trafic illicite d'organes, à la sorcellerie et à la médecine traditionnelle, et reconnaissance de la couleur à titre de motif de discrimination</p>			
	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant le trafic illicite d'organes</p> <p>Lien avec les ODD</p> <p>5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation • 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière • 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p>		<p>I à L • Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant le trafic illicite d'organes</p> <p>• Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant le trafic illicite d'organes</p> <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré</p>	

			avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	
	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant les pratiques néfastes associées à la sorcellerie</p> <p>Lien avec les ODD : •</p> <p>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine • 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière • 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p>		<p>Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant la discrimination fondée sur la couleur • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant la discrimination fondée sur la couleur</p> <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour</p>	

			des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	
	Régimes d'aide sociale qui incluent les personnes atteintes d'albinisme		indicateur	Idées sur la façon de procéder/commentaires
	<p>D'ici 2021, inclure toutes les personnes atteintes d'albinisme aux régimes nationaux et locaux de protection et d'aide sociales</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient • 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes • 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</p>		<p>Nombre et proportion de personnes atteintes d'albinisme couvertes par les régimes de protection et d'aide sociales, avec des renseignements précis sur les types de programmes</p> <p>Source de renseignements : Rapport ou autre publication officielle de qualité crédible et fiable et statistiques officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de</p>	<p>Offrir des programmes d'aide sociale, l'aide juridique, des programmes d'atténuation de la pauvreté, etc.</p>

			<p>population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) •</p> <p>1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté • 1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) •</p> <p>1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables</p>	
	D'ici 2021, instruire toutes les personnes atteintes d'albinisme, ainsi que les membres de leur famille, au sujet des régimes nationaux et locaux de protection et d'aide sociales auxquels ils sont admissibles		Nombre et proportion de personnes atteintes d'albinisme qui ont	

	<p>Lien avec les ODD : • 1.3 Mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient • 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p>		<p>obtenu une éducation personnalisée sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale. Source de renseignements : Rapport de Nombre qualité crédible et fiable et statistiques officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile Source de renseignements : Rapport ou autre publication officielle de qualité crédible et fiable et statistiques officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile Lien avec les indicateurs des ODD : • 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de</p>	
--	---	--	--	--

			population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) • 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap	
	Surveillance et production de rapports – soutenant le travail des organisations de la société civile	État et tous les intervenants	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaire
	D'ici 2021, obtenir un soutien pluriannuel de la part des secteurs public et privé pour promouvoir la jouissance des droits de l'homme des personnes atteintes d'albinisme Lien avec les ODD : • 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable • 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière		Nombre d'initiatives soutenant directement les personnes atteintes d'albinisme par pays Source de renseignements : Rapport ou autre publication officielle de qualité crédible et fiable et statistiques officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile	Fournir des ressources aux organisations de la société civile • Inclure les organisations de la société civile à tous les processus et programmes qui y sont connexes • Accorder de l'espace de travail aux organisations de la société civile

			<p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable • 17.17.1 Montant (en dollars américains) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile</p>	
	<p>D'ici 2021, produire des rapports périodiques exhaustifs sur la situation des personnes atteintes d'albinisme dans le pays, notamment sur les progrès de la mise en œuvre des cibles de ce Plan d'Action Régionale (PAR) Lien avec les ODD 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</p>		<p>Nombre de pays ayant un système public et privé systématique de collecte d'information et de production de rapports publics sur la situation des personnes atteintes d'albinisme Source de renseignements : Rapport ou autre publication officielle de qualité crédible et fiable et statistique</p>	

			<p>officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>	
C – Mesures de responsabilité				
<p>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>				
	<p>Combattre l'impunité ; accorder la priorité aux poursuites engagées contre les responsables des attaques</p>		Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
	<p>D'ici 2021, poursuivre tous les auteurs d'attaques et de violations connexes signalées</p> <p>Lien avec les ODD : • 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice • 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p>		<p>Application de la loi uniforme par les juges dans un contexte national (imposition ou non par les juges de peines différentes pour le même type de crime en fonction des caractéristiques personnelles ou ethniques du défendant</p>	

			<p>ou de la victime) • Nombre et proportion dans chaque pays de poursuites achevées connexes aux attaques signalées aux autorités d'application de la loi Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable ; décisions des tribunaux Lien avec les indicateurs des ODD : • 16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus • 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</p>	
	D'ici 2021, poursuivre tous les maîtres d'œuvre des attaques et des violations connexes signalées		Nombre et proportion de cas dans chaque pays où	

	<p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice • 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 		<p>les maîtres d'œuvre sont poursuivis après une enquête approfondie des attaques signalées</p> <p>Source de renseignements :</p> <p>Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable ; décisions des tribunaux</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus • 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</p>	
	Soutien pour les victimes	Etat avec les tous les intervenants	Indicateurs	
	D'ici 2021, offrir des services de soutien à toutes les victimes d'attaques et à leur famille, y compris celles qui ont été victimes d'attaques avant 2017		1 - Proportion de victimes, y compris les familles, qui ont reçu un	Offrir un soutien psychosocial, médical, juridique et

	<p>Lien avec les ODD :</p> <p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient •</p> <p>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p>		<p>soutien adéquat, y compris celles qui ont été victimes d'attaques avant 2017</p> <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) •</p> <p>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</p>	<p>socioéconomique afin de rebâtir les vies des victimes et des membres de leur famille S'assurer de la disponibilité de tous les services de soutien au niveau communautaire</p>
--	--	--	---	---

	<p>D'ici 2021, s'assurer de la mise en place d'un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme à l'endroit des victimes d'attaques et de leur famille</p> <p>Lien avec les ODD : • 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient • 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p>		<p>Nombre de pays ayant un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme pour les victimes d'attaques et leur famille</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place ou non d'un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme pour les victimes d'attaques et leur famille <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) •</p>
--	--	--	---

			16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population	
	Réintégration des personnes déplacées	Etat et tous les intervenants	État et tous les autres intervenants	
	<p>D'ici 2021, préparer toutes les collectivités touchées à recevoir les personnes atteintes d'albinisme qui ont été déplacées par l'entremise d'une sensibilisation communautaire et familiale</p> <p>Lien avec les ODD : • 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p>		<p>Nombre de pays avec un appui à la préparation pour les collectivités touchées • Proportion des collectivités touchées sensibilisées par les programmes de préparation à l'échelle nationale</p> <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</p>	<p>S'assurer que la réintégration des personnes déplacées est supervisée par une équipe qui consiste d'agences de développement communautaires et internationales • Réaliser une évaluation de la sécurité et sensibiliser le public avant la réintégration Agir dans l'intérêt supérieur des enfants</p>

			•	
	<p>D'ici 2021, organiser la réintégration sécuritaire des personnes atteintes d'albinisme qui ont été déplacées à la suite d'attaques et de la stigmatisation</p> <p>Lien avec les ODD : • 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. • 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p>		<p>Nombre de pays ayant un système national de données efficace au sujet des personnes atteintes d'albinisme déplacées •</p> <p>Nombre de cas signalés de réintégration sécuritaire dans chaque pays</p> <p>Source de renseignements :</p> <p>Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable : rapports des groupes et des organisations liées à l'albinisme</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD : • 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques • 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des</p>	

			12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	
--	--	--	---	--

CONCLUSION

Plus de 700 millions d'individus dans le monde continuent de vivre en dessous du seuil de la pauvreté extrême situé à 1,90 dollars PPP par jour,² et plus de la moitié de la population mondiale demeure en bas de la pyramide économique, subsistant avec moins de 8 dollars par jour.³ Bien que la croissance économique constitue un puissant catalyseur et demeure une nécessité pour réduire la pauvreté, celle-ci ne suffit pas, à moins qu'elle ne soit partagée et équitable et que les besoins des pauvres et des personnes marginalisées ne soient placés au centre des priorités du développement et les personnes vivant avec l'albinisme et d'autres personnes portant un handicap sont parmi celles qui faut tenir compte de leur existence . D'où l'urgence de prendre en compte toutes les couches sociales comme le dit le slogan « ne laisser personne à côté ».

La PV A, dès sa venue au monde est source de curiosité, car elle projette une image inattendue, peu commune à première vue et même incompréhensible et indéfinissable pour ses parents qui se retrouvent face à une situation souvent décrite comme imprévisible. L'aspect physique est la première chose que l'on perçoit et face à laquelle on réagit spontanément. La naissance d'un enfant blanc de parents noirs reste une situation perplexe notamment quant à la question de l'appartenance de l'enfant surtout pour le père, mais aussi pour la société. Le contraste entre la couleur des parents et celle de l'enfant provoque un embarras de la part des deux parents.

Généralement, la faute est souvent attribuée à la mère ce qui permet au mari de se libérer de la honte et de la dévalorisation sociale provoquée par la naissance d'une «tare» au sein même de sa propre famille (Chelala, 2007). L'auteure affirme que dans toutes les familles africaines qui avaient été interrogées, le scepticisme du père s'est fait sentir à la naissance, du moins durant les premiers instants de la vie du bébé.

La différence physique lorsqu'elle est si voyante ne peut manquer de provoquer des répercussions en dehors du seul fait biologique. Peter Ash, fondateur d'Under The Same Sun (UTSS), une ONG travaillant pour le respect des droits des PV A affirmait dans une interview avec the epoch times (Delaney, 2008), que l'idée sous-jacente est que les albinos sont différents et plus particulièrement en Afrique, car ce n'est pas un pays de Caucase et 95% des enfants atteints d'albinisme naissent de parents tous les deux noirs. « Imaginez-vous si vous êtes noirs, et que tout à coup vous voyez surgir un enfant qui est plus blanc que la plupart des Caucasiens, alors que vous n'avez aucune connaissance de l'albinisme comme étant un trouble génétique». « La morphologie du corps est perçue par une grille de lecture sociale et culturelle qui le conforme aux normes et valeurs dominantes. Celle qui ne correspond pas à ce cadre culturel éveille une opposition sociale qui fait émerger une structure symbolique s'y référant» (Chelala, 2007, p. 44). L'auteure affirme que l'appartenance de l'enfant albinos à la société africaine est également mise en doute à cause de son évidente différence physique. Cet aspect éveille des doutes qui viennent remettre en question son appartenance à la société et/ou vont éveiller des interprétations symboliques diverses de son corps. Selon Douglas (1967), une telle ambiguïté du physique de l'albinos rend difficile la définition de son statut au sein de la société qui va le considérer comme un danger. En tant que telle, la population se doit alors de déployer des mesures protectrices.

La PV A, par les interactions qu'elle va avoir avec les membres de la société, va prendre conscience de ce qu'elle représente. La pensée de Goffman (1963, cité dans Wan, 2003) à ce sujet est très pertinente. Il affirme qu'un stigmate physique réduit les chances d'intégration dans

les rapports sociaux. Un individu blanc dans un environnement social à dominance noire n'échappe pas à la vue, il est donc difficile pour la PVA de passer inaperçu. Tous les comportements à son égard se font en conséquence de son physique. Ce dernier façonne les interactions de l'individu avec la société et vont influencer sa socialisation.

Selon l'époque et les représentations dominantes du corps, l'identité sociale de l'albinos a également été modelée en fonction du regard porté sur son corps ainsi que des émotions ressenties à sa vision. Ces derniers dépendent eux-mêmes des représentations dominantes et du système symbolique entourant le corps « hors norme » de l'albinos. (Chelala, 2007, p. 54) Comme nous avons pu le constater précédemment, l'imaginaire collectif des peuples a orienté les interactions des individus envers les PV A et la perception que ce dernier va avoir de sa propre personne. Ce regard que porte la société sur La PV A, produit des tensions internes plus ou moins sévères chez lui, de ce fait on pourrait se demander jusqu'à quel point ces imaginaires vont conditionner sa vie. Un caractère social de sa personne va se développer dans le sens où il n'est plus seulement une identité individuelle, mais il devient aussi une identité sociale. « e ».

La PV A, dès sa venue au monde est source de curiosité, car elle projette une image inattendue, peu commune à première vue et même incompréhensible et indéfinissable pour ses parents qui se retrouvent face à une situation souvent décrite comme impromptue. L'aspect physique est la première chose que l'on perçoit et face à laquelle on réagit spontanément. La naissance d'un enfant blanc de parents noirs reste une situation perplexe notamment quant à la question de l'appartenance de l'enfant surtout pour le père, mais aussi pour la société. Le contraste entre la couleur des parents et celle de l'enfant provoque un embarras de la part des deux parents.

Généralement, la faute est souvent attribuée à la mère ce qui permet au mari de se libérer de la honte et de la dévalorisation sociale provoquée par la naissance d'une « tare » au sein même de sa propre famille (Chelala, 2007). L'auteure affirme que dans toutes les familles africaines qui avaient été interrogées, le scepticisme du père s'est fait sentir à la naissance, du moins durant les premiers instants de la vie du bébé.

La différence physique lorsqu'elle est si voyante ne peut manquer de provoquer des répercussions en dehors du seul fait biologique. Peter Ash, fondateur d'Under The Same Sun (UTSS), une ONG travaillant pour le respect des droits des PV A affirmait dans une interview avec the epoch times (Delaney, 2008), que l'idée sous-jacente est que les albinos sont différents et plus particulièrement en Afrique, car ce n'est pas un pays de Caucase et 95% des enfants atteints d'albinisme naissent de parents tous les deux noirs. « Imaginez-vous si vous êtes noirs, et que tout à coup vous voyez surgir un enfant qui est plus blanc que la plupart des Caucasiens, alors que vous n'avez aucune connaissance de l'albinisme comme étant un trouble génétique ». « La morphologie du corps est perçue par une grille de lecture sociale et culturelle qui le conforme aux normes et valeurs dominantes. Celle qui ne correspond pas à ce cadre culturel éveille une opposition sociale qui fait émerger une structure symbolique s'y référant » (Chelala, 2007, p. 44). L'auteure affirme que l'appartenance de l'enfant albinos à la société africaine est également mise en doute à cause de sa évidente différence physique. Cet aspect éveille des doutes qui viennent remettre en question son appartenance à la société et/ou vont émerger des interprétations symboliques diverses de son corps. Selon Douglas (1967), une telle ambiguïté du physique de l'albinos rend difficile la définition de son statut au sein de la société qui va le considérer comme un danger. En tant que telle, la population se doit alors de déployer des mesures protectrices.

La PV A, par les interactions qu'elle va avoir avec les membres de la société, va prendre conscience de ce qu'elle représente. La pensée de Goffman (1963, cité dans Wan, 2003) à ce sujet est très pertinente. Il affirme qu'un stigmaté physique réduit les chances d'intégration dans les rapports sociaux. Un individu blanc dans un environnement social à dominance noire n'échappe pas à la vue, il est donc difficile pour la PVA de passer inaperçu. Tous les comportements à son égard se font en conséquence de son physique. Ce dernier façonne les interactions de l'individu avec la société et vont influencer sa socialisation.

Selon l'époque et les représentations dominantes du corps, l'identité sociale de l'albinos a également été modelée en fonction du regard porté sur son corps ainsi que des émotions ressenties à sa vision. Ces derniers dépendent eux-mêmes des représentations dominantes et du système symbolique entourant le corps « hors norme » de l'albinos. (Chelala, 2007, p. 54) Comme nous avons pu le constater précédemment, l'imaginaire collectif des peuples a orienté les interactions des individus envers les PV A et la perception que ce dernier va avoir de sa propre personne. Ce regard que porte la société sur La PV A, produit des tensions internes plus ou moins sévères chez lui, de ce fait on pourrait se demander jusqu'à quel point ces imaginaires vont conditionner sa vie. Un caractère social de sa personne va se développer dans le sens où il n'est plus seulement une identité individuelle, mais il devient aussi une identité sociale.

